ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.
Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom :	MAINGAIN
Prénom :	Fabian
Numéro national :	
Adresse :	

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) [1]

[1] y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

MANDATS 2018
PARLEMENT BRUXELLOIS : Député (jusque Mai 2019)
VILLE DE BRUXELLES : Echevin des Affaires économiques, de l'Emploi et de la Smart City à la Ville de Bruxelles (depuis le 03/12/2018)
VILLE DE BRUXELLES : Conseiller communal (jusqu'au 03/12/2018)
BRUXELLES SOLIDARITE INTERNATIONALE (BRISSI) asbl : Administrateur
BRUSSELS MAJOR EVENTS, en abrégé BME, asbl Observateur au CA
FONCTIONS 2018 *Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.*
NA

FONCTIONS DÉRIVÉES - 2018 *On entend par " fonction dérivée " toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.*
Asbl I-City (précédemment GIAL) - Président , en qualité d'Echevin de l'Informatique
Asbl ENTREPRENDRE.BRUCITY, PROMOTION DES COMMERCES ET ENTREPRISES DE LA VILLE DE BRUXELLES - Président, en qualité d'Echevin des Affaires économiques (installation 22/01/2019)
Asbl MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE BRUXELLES-VILLE - Président, en qualité d'Echevin ayant l'Emploi dans ses attributions (nomination 01/02/2019)
Asbl WERK CENTRALE DE L'EMPLOI - Président, en qualité d'Echevin ayant l'Emploi dans ses attributions
Asbl AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE LA VILLE DE BRUXELLES (ALE) - Président, en qualité d'Echevin ayant l'Emploi dans ses attributions
Asbl RESTO MODELE - Président, en qualité d'Echevin ayant l'Emploi dans ses attributions
Administrateur du Brussels Major Events (Mandat dérivé)
BRUSSELS MAJOR EVENTS, en abrégé BME, asbl - Administrateur, en qualité d'Echevin des Affaires économiques (pas encore installé en 2018)

2. **Rémunérations et avantages** de toute nature [2] qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5 [3] et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 [4], **accompagnées des fiches fiscales**

RÉMUNÉRATIONS - 2018 *[3] Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :* *1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;* *2. d'un mandat exécutif ;* *3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;* *4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;* *5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;* *6. d'un mandat [(4)] dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.* *[4] électives ou non*	MONTANTS 2018 sur base des fiches fiscales
Député bruxellois (jusque Mai 2019) – indemnité parlementaire 2018	125.429,68 €
Conseiller communal à la Ville de Bruxelles – jetons de présence (janvier à novembre 2018)	5.633,49 €
Echevin de la Ville de Bruxelles (décembre 2018)	3.820,42 €
AVANTAGES DE TOUTE NATURE - 2018 *[2] On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.*	MONTANTS 2018 sur base des fiches fiscales
Ville de Bruxelles – Echevin ATN (GSM et ICT) – pour décembre 2018	20,25 EUR
Ville de Bruxelles – Conseiller communal -ATN I-pad (pour 11 mois)	33,00 EUR

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ
Néant

4. **Rémunérations** perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er [5], **et** les rémunérations [6] perçues pour **l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)** [7] pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration [8]

[8] Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :
- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret [5] *Il s'agit d'une **fonction** au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.*	MONTANTS 2018 *Voir catégories de revenus (supra)*
Néant	

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b) [7] ***autres activités exercées à titre privé**, en ce compris celles exercées en société.* [6] Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	MONTANTS 2018 *Voir catégories de revenus (supra)*
Néant	

Fait à Bruxelles le 30 Septembre 2019

Nombres d'annexes 3

Signature : Fabian MAINGAIN